

Master Droit international, européen et comparé Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit international, européen et comparé. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02041192

HAL Id: hceres-02041192 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041192

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters - Vague A

ACADÉMIE: TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 1- Capitole

Demande n° S3110052970

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention: Droit international, européen et comparé

Présentation de la mention

La mention regroupe toutes les formations relatives au droit international, européen et comparé. Elle seule propose notamment un enseignement en droit et en anglais.

Cette mention regroupe 4 spécialités : « Droit européen » (master de « Droit européen » ou MADEUR), « Droit international » (master « Juriste international » ou MAJI), « Droit international et comparé » (master de « Droit international et comparé » ou MADIC), « International and comparative law » (master « International and comparative law » ou MICL).



Avis global

La mention « Droit international, européen et comparé » offre une formation d'un très bon niveau. L'organisation des masters est en adéquation avec les objectifs poursuivis et la complémentarité entre droit européen, international et comparé est indéniable.

La maquette de la mention semble avoir atteint un équilibre bienvenu entre le tronc commun et les spécialités. Il ne semble effectivement pas possible d'aller plus loin dans la mutualisation des enseignements entre les spécialités de la mention. La mention s'appuie en outre sur une pratique de l'anglais et des liens avec les préoccupations économiques qui doivent être approuvés. L'anglais s'accorde en effet évidemment avec les droits international, européen et comparé. Et l'économie apparaît également bienvenue dans une mention qui soit prépare à évoluer dans le monde de l'entreprise, soit prend le commerce comme objet de recherche.

C'est en descendant au niveau des spécialités que l'avis devient plus nuancé. La qualité de l'information fournie dans le dossier est parfois correcte (MADEUR, MADIC), parfois franchement insuffisante (MAJI, MICL). Dans les deux dernières spécialités correspondant à ces diplômes, l'évaluation demeure donc plus difficile.

• Points forts :

- La complémentarité des filières.
- La qualité et la notoriété des enseignants-chercheurs.
- La diversité, y compris internationale, de l'origine des étudiants.

• Points faibles :

- Le manque d'information sur le devenir des étudiants.
- La faible association des professionnels aux décisions (même s'ils participent fortement comme enseignants).



- Le sentiment que la mention consiste essentiellement pour le moment en une addition de spécialités. La mention ne constitue pas le niveau de décision privilégié, même si la maquette assure une réelle cohérence pédagogique entre ces spécialités.
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C): A
- Recommandations pour l'établissement :

Les évolutions projetées et signalées dans le dossier (création d'une filière « Eéconomie et droit » et d'une spécialité « Droit comparé de la décentralisation », projet « global justice, companies and law ») si elles peuvent être le prétexte pour une réflexion commune quant à l'intérêt commun des différentes spécialités de la mention ne doivent pas rompre l'équilibre atteint actuellement entre ces spécialités.



1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels):

L'organisation du master est en adéquation avec les objectifs poursuivis : donner les connaissances juridiques nécessaires à la compréhension et à la gestion de situations juridiques internationales et européennes. De fait la mention « Droit européen international et comparé » s'identifie plus facilement par sa méthode que par son contenu.

Quant au contenu, en effet, peu de branches du droit échappent aux dimensions européennes, internationale et comparée. La mention n'exclut donc a priori aucun domaine juridique. Et il y a dans cette mention une approche de l'échange entre les droits, des influences entre les ordres juridiques, qui rend bien compte de certaines des évolutions récentes de la matière juridique.

Néanmoins la formation gagnerait à ce que l'ouverture vers l'international soit généralisée à toutes les spécialités.

Les débouchés professionnels apparaissent à la fois clairs et riches. Clairs, parce que la mention prépare à évoluer dans des services juridiques d'entreprises ou d'organisations internationales, dans des cabinets d'avocats ou dans la fonction publique. Riches, parce que la pratique globalement intensive de la langue anglaise dans un contexte juridique laisse espérer que cette diversité de débouchés soit effective.

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Cette mention est clairement orientée vers le droit international et européen. Le positionnement retenu est bon notamment pour ce qui concerne les enseignements en lien avec l'économie, plus précisément dans le cadre de la filière « Economie et droit », compte tenu de la compétence de l'université dans le domaine de l'économie.

Toutefois la coloration fortement économique de la mention invite à rechercher une différenciation claire entre les deux types de formation. Même si cette mention ne délivre qu'un diplôme de droit, des enrichissements en gestion ou en économie sont projetés, notamment dans le MADIC. La singularité de chaque type de formation risque donc à terme d'apparaître moins nettement.

L'enseignement en droit et en anglais donne une spécificité indéniable à la mention. Plus spécifiquement, le MADEUR bénéficie de la réputation certaine du DEA de « Droit communautaire européen » auquel il s'est substitué.

Il ne semble pas exister de filière concurrente dans l'académie. La notoriété de bon nombre des enseignantschercheurs en poste à Toulouse ou parmi les intervenants extérieurs contribue à une réelle visibilité nationale.

L'adossement à la recherche tient notamment en la constitution d'un pôle de recherche commun en droit européen, international et comparé. La présence de nombreux chercheurs de qualité dans ces trois branches du droit rend cette orientation crédible. Le dossier n'indique cependant pas en quoi des thèmes communs de recherche aux droits européen, international et comparé ont pu se dégager.

L'adossement aux milieux socio-professionnels se constate, notamment dans le cadre du MAJI, par la présence nombreuse et diversifiée des professionnels au sein de l'équipe enseignante. Mais le dossier ne livre pas d'éléments précis quant à l'intensité des liens avec le monde socio-professionnel.



Les associations d'étudiants ne semblent pas jouer pour le moment un rôle décisif. Elles doivent, selon les termes du dossier, trouver un dynamisme suffisant pour lier les spécialités au monde professionnel.

Les liens avec d'autres écoles ou instituts n'apparaissent pas dans le dossier.

Les liens à l'international existent et devraient être grandement développés compte tenu de la nécessaire ouverture à l'international de la mention.

- 3 ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation):
- 1) Il est assurément utile de proposer un enseignement de droit en anglais. Peut-être faudrait-il aller plus loin dans cette logique, en identifiant dans le MADEUR des options en anglais et en français.

Il semble en effet que l'alternative se trouve là plutôt que, au sein du MADEUR, dans l'opposition entre des options « Droit du commerce européen » et « Encadrement du marché européen ». Bon nombre des enseignements paraissent en effet pouvoir s'insérer dans les deux options, qui semblent d'ailleurs difficiles à distinguer.

C'est d'ailleurs déjà le sens du MICL, qui est présenté comme construit sur le modèle du MADIC, mais à partir d'enseignements en anglais.

2) Les enseignements fondamentaux (à l'excpetion de celui relatif du « Droit de l'OMC ») peuvent apparaître insuffisamment identifiés. Néanmoins cela présente l'avantage de permettre de varier l'approche retenue en fonction de l'actualité et de l'intervenant.

On regrettera en revanche le manque de précision sur la durée du stage M1. La politique des stages pourrait être renforcée et mise en cohérence avec les objectifs poursuivis (stages à l'étranger, auprès d'institutions internationales et européennes).

La mention « Droit international, européen et comparé » se prête particulièrement bien à la mutualisation. Cependant il ne faut sans doute pas aller plus loin sur ce point sous peine de porter atteinte à l'intégrité des disciplines. Par ailleurs il n'est pas fait référence à d'éventuelles co-habilitations.

Il pourra être noté également un manque d'information sur les TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation). De même et de manière générale, pour toutes les spécialités, il est à souligner un manque d'information précise sur les modalités d'évaluation des étudiants et sur le suivi des diplômés.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

C'est une des réussites indéniables de la mention. Les différents masters attirent des étudiants étrangers de façon systématique, en nombre et selon une réelle diversité d'origine. Dans le détail des spécialités, cependant, le MAJI et le MICL ne donnent pas d'information précise sur cette origine géographique. Dès lors cette attractivité permet une réelle sélection avant plutôt que pendant la formation.

L'évaluation des enseignements par les étudiants existe au moins dans certaines des spécialités de la mention. Il n'est rien dit de leur éventuelle utilisation. De même le devenir des diplômés ne fait l'objet d'aucune analyse chiffrée et il n'existe pas de bilan prévisionnel précis. Toutefois, la qualité de la mention paraît en garantir suffisamment l'attractivité auprès des étudiants aux niveaux à la fois régional, national et international.



Avis par spécialité

Droit européen (MADEUR)

Avis :

La spécialité paraît incontestable aussi bien dans son objet que dans ses modalités. Le domaine choisi (le « Droit européen ») est en plein essor, l'équipe comprend de nombreux spécialistes, la maquette est riche, aucune autre formation de l'établissement ne la concurrence. L'avis global est donc très favorable.

L'objectif consiste à analyser l'évolution du « Droit européen », discipline en mutation constante. Par sa richesse et la diversité de ses approches, la maquette embrasse effectivement l'essentiel des champs du droit européen. C'est là un objectif qui n'était pas facile à atteindre, et qui révèle donc la richesse de la formation. L'intitulé très général de la mention permettrait certainement d'envisager plus encore d'autres dimensions du droit de l'Union européenne, telles l'environnement ou l'énergie. Mais, globalement, l'équilibre entre l'approfondissement par secteur et le caractère exhaustif auquel prétend le master (l'ensemble du « Droit européen ») semble assez harmonieux.

Points forts:

- Complémentarité des enseignements et des enseignants.
- Ouverture vers les universités étrangères.
- Evolution depuis la dernière habilitation.

Point faible :

- Manque d'information sur le suivi des étudiants, l'insertion des diplômés, la politique des stages.
- Recommandations pour l'établissement :

L'extension considérable du champ de compétence européen et l'approfondissement de sa législation doivent conduire l'établissement à réfléchir à moyen terme au maintien de masters couvrant l'ensemble du « Droit européen ». L'établissement doit s'interroger sur l'intérêt (ou non) de créer des spécialités (ou parcours) plus sectorisées avec en complément d'un tronc commun (droit institutionnel, marché intérieur, concurrence, lien avec le droit international) des options renforcées du type « Droit européen de la concurrence et des sociétés », « Action extérieure de l'UE » ou « Droit européen des personnes » avec une réintroduction si nécessaire du « Droit national » pour comprendre la branche correspondante du « Droit européen ».

• NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Juriste international (MAJI)

Avis:

Globalement, le dossier est très peu renseigné. La présentation générale de la spécialité ne comprend que la maquette. Il faut notamment regretter l'absence de données relatives à l'évolution de la spécialité, aux conditions d'accès, aux objectifs scientifiques et pédagogiques.

Il est possible que la spécialité soit de qualité, mais il est certain que le dossier ne permet pas alors de s'en rendre compte.

Former des juristes d'affaires internationaux : tel est l'objectif de la spécialité. Le dossier en reste au stade de l'affirmation puisque aucune donnée complémentaire n'est livrée sur ce point notamment sur « les exigences de la mondialisation des affaires ».



Dès lors, on peut se demander en quoi cette spécialité se distingue-t-elle des offres apparemment fort proches en « Droit des affaires » et « Droit public des affaires » ?

- Point fort :
 - Enseignements en anglais.
- Points faibles :
 - Dossier très incomplet.
 - Distinction faible avec d'autres spécialités de la mention.
- Recommandation pour l'établissement :

En l'absence d'un dossier véritablement rempli, il paraît difficile de formuler la moindre préconisation.

• NOTATION (A+, A, B ou C): C

Droit international et comparé (MADIC)

Avis:

La spécialité semble sur une dynamique récente mais réelle. Il s'agit de former des juristes d'affaires internationaux. De fait, l'internationalisation semble essentiellement déterminée par l'enseignement du droit en anglais. C'est effectivement un atout essentiel, qui doit être reconnu. Cependant, dans une mention qui intègre le droit comparé, il paraissait envisageable de ne pas assimiler aussi nettement internationalisation et pratique de l'anglais.

- Points forts :
 - Cours en anglais.
 - Exercices de mise en situation (projets tutorés, Moot Court).
- Point faible :
 - Ouverture insuffisante à l'international.
- Recommandations pour l'établissement :

Les options semblent plutôt s'articuler selon le critère enseignements en anglais - enseignements en français. Ne faudrait-il pas l'officialiser dans la maquette ? Ou alors, il faudrait expliquer pourquoi l'enseignement en anglais paraît plus adapté à l'option « Contrat, concurrence, régulation » qu'à l'option « Personnes, famille, droit de l'homme ».

• NOTATION (A+, A, B ou C) : A

International and comparative law (MICL)

Avis:

lci, l'option a été prise de dupliquer en anglais le modèle enseigné en français dans le cadre de la spécialité portée par le MADIC. Ce choix paraît judicieux, tant une pratique effective de la langue anglaise ouvre probablement des horizons différents. Les débouchés ne paraissent donc pas exactement de même nature dans le cadre du MICL et du MADIC.

Cependant, compte tenu du manque de précisions spécifiques au MICL et du fait des liens très étroits en matière d'enseignements avec le MADIC, il n'est pas certain qu'il faille prévoir deux spécialités pour une même formation, la plupart des enseignements du MICL étant également dispensés en anglais dans le cadre du MADIC. L'enseignement en anglais donne certes une spécificité au MICL mais il n'est pas certain qu'elle doive s'identifier par une spécialité propre. Il est à ce propos regrettable que la stratégie consistant à distinguer une spécialité MADIC et une autre MICL ne soit pas justifiée. Cela pouvait contribuer à la cohérence globale de la mention. Le maintien de



cette spécialité pourrait être justifié par davantage de spécificité : stages à l'étranger, mémoires rédigés sur la base de thématiques élaborées en concertation avec les universités étrangères partenaires.

- Point fort :
 - Enseignements en anglais.
- Points faibles :
 - Absence de justifications de la création d'une spécialité en grande partie commune avec une autre de la même mention.
 - Peu de spécificités en dehors du recours systématique à l'anglais.
- Recommandation pour l'établissement :
 - Réflexion nécessaire sur l'existence d'une spécialité propre.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : B